

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

N°151

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 OCTOBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni à L'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, AUGY Thierry, BELAIR Katalyne, BOUCHA Safia, BUTT Zishan, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Alain, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GUERRIEN Marc, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Sandrine DESIR

Madame Karine FRANCLET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

---

Secrétaire de séance : Ling LENZI

---

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : admission en non-valeur de dépenses imputées sur le budget principal Ville et le budget annexe du CMS - exercice 2020

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Vu l'instruction budgétaire M14 ;

Vu les états de produits irrécouvrables présentés par la Comptable du Trésor ;

Vu le budget communal ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

DECIDE l'admission en non-valeur les créances irrécouvrables, à hauteur de :

- 13 797,22 € pour le compte du Budget principal Ville ;
- 5 597,92 € pour le compte du Budget annexe du CMS .

DIT que la dépense en résultant sera inscrite en section de fonctionnement au budget principal de la Ville et au budget annexe du CMS de l'exercice en cours sur les imputations suivantes :

Service	Chapitre	Article	Fonction
701	65	6541	01
503A	65	6541	

Reçu en Préfecture le : 23/10/20  
Affiché/publié le : 23/10/20  
Notifié le :

Certifié exécutoire le : 23/10/20

Le Maire,

Karine FRANCLET

